

Hébergement –Accès au lycée

INFORMATIONS

Pour l'année 2020, le prix du repas pour un demi-pensionnaire est de 3.85 €.

Le tarif de l'internat pour l'année scolaire 2019/2020 est de 1 505 €.

1- Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- la **fiche intendance** (1 fiche pour les élèves du Professionnel ou une fiche pour les élèves du Général-Technologique) dûment remplie avec l'**adresse mail** du responsable légal correctement renseignée. Cette adresse mail est **indispensable** pour la mise en place des **téléservices** (inscription au lycée, paiement en ligne de la demi-pension, demande de bourse ...)

-un relevé d'identité bancaire (**RIB**) au nom du responsable légal pour le paiement des bourses, le remboursement des frais de stage, le remboursement du solde de la carte de self sur demande écrite.

- pour les familles qui n'ont pas accès à internet, merci de rapporter un chèque de 38.50 euros correspondant à 10 repas.

2- Accès à l'établissement et au self

Le **pass'régi**on permet aux élèves d'accéder au lycée via des portiques, et de déjeuner au self du lycée.

Les familles doivent **impérativement commander** le pass'régi on sur le site :

www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

Pour pouvoir déjeuner au self, le pass des demi-pensionnaires doit être provisionné **par avance**

Les familles des élèves internes paient les frais d'hébergement par **virement bancaire mensuel** et reçoivent en fin de trimestre une facture qui récapitule les sommes versées et le restant dû.

T.S.V.P →

3- Rechargement du pass'région

Le paiement en ligne doit être privilégié (10 repas au minimum, soit 38.50 euros) sur le site :

https://services.ard.fr/fr/espacesclients/etablissements/villefranche_sur_saone-louis_armand.html

le lien est actif sur le site web du lycée à la rubrique « restauration-menus »

Les familles recevront fin août par mail leurs identifiants de connexion (paiement par carte bleue)

A défaut, le paiement par chèque peut-être effectué : l'élève doit déposer son chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'entrée du bureau « pôle élèves » en précisant au verso son nom et prénom , n° de badge au moins 48 heures à l'avance.

Enfin le paiement en espèces se fait uniquement au guichet de l'intendance où un reçu sera délivré à l'élève.

En cas d'oubli du pass ou d'absence de provision, un badge occasionnel au prix de 5 € doit être acheté par l'élève demi pensionnaire, au distributeur automatique situé à l'entrée du bureau « pôle élèves » (pièces de monnaie uniquement, billets refusés).

4- Réglementation du service annexe d'hébergement

L'accès au self sera refusé à tout élève n'ayant pas son pass'région ou à défaut un badge occasionnel à 5 euros (cela ne concerne pas les internes).

Il est interdit d'échanger, de prêter ou de vendre son pass.